

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 2020

Présents : Mmes DAUBREGE, SFREDDO, NICAISE, LEMAIRE, CONTESSE
MM. SERPILLON, COPPEE, BOULEAU, LEMOINE, DAUBREGE, DREUMONT.

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance. Il indique que monsieur BOULEAU arrivera avec un peu de retard.

Le Conseil Municipal désigne madame Virginie CONTESSE comme secrétaire de séance.

Adoption du compte-rendu de la réunion du 4 octobre 2019.

Après sollicitation par le Maire des membres du Conseil Municipal présents à cette réunion, il n'y a aucune observation concernant le compte rendu, il est adopté à l'unanimité.

FONDS DE CONCOURS CAMVS POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE

Madame SYMOENS informe le Conseil Municipal, que, lors du Conseil Communautaire du 17 octobre dernier, une première liste de travaux de voirie suivis en régie a été établie. Il est nécessaire d'approuver le montant définitif des travaux supportés par la CAMVS qui s'élève à 3 057,43 € TTC pour l'abaissé de bordures au n° 57 rue d'Hautmont et 182,86 € pour la pose de signalisation d'un panneau de limitation à 30 km/h « rue du Grand Chêne ». Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le principe de participer financièrement à hauteur de 50% de la part à charge nette supportée par la CAMVS, pour ces travaux.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, d'approuver le montant définitif des travaux et le principe de participer financièrement à hauteur de 50% de la part à charge nette supportée par la CAMVS, pour l'abaissé de bordures au n° 57 rue d'Hautmont et la pose de signalisation d'un panneau de limitation à 30 km/h « rue du Grand Chêne ».

MISE EN CONFORMITE DES STATUTS DE LA CAMVS

Monsieur le Maire indique que la CAMVS nous a sollicité afin d'approuver ses nouveaux statuts mais le délai de 3 mois pour délibérer est expiré. Il s'agissait de la prise de compétence facultative « création, développement et gestion d'équipements (publics) structurants permettant notamment le développement des circuits courts et/ou des circuits de proximité sur le territoire », à titre d'exemple, transport de denrées alimentaires.

Monsieur le Maire précise qu'au prochain mandat de la CAMVS, l'ensemble des élus des 43 communes, recevront l'ordre du jour des Conseils Communautaires.

SUPPRESSION DE POSTE POUR LE GRADE « ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL »

Madame SYMOENS rappelle que madame Ludivine WATTIER a obtenu l'examen professionnel du grade « Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} Classe ». L'intéressée a été nommée à ce grade le 1^{er} novembre dernier. Le poste qu'elle occupait au grade d'Adjoint Administratif Territorial, à raison de 35 heures hebdomadaires, devient vacant.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de supprimer le poste au grade d'Adjoint Administratif Territorial à raison de 35 heures hebdomadaires.

SECURITE ROUTIERE

Messieurs SERPILLON, COPPEE et LEMOINE ont rencontré des représentants du Conseil Départemental. Une nouvelle politique de financement a été mise en place. Cette opportunité permet de ressortir le dossier des réflexions menées auparavant concernant la sécurité routière pour les rues Germain Huftier et Hautmont.

Monsieur Jean-Pierre LEMOINE informe le Conseil Municipal que plusieurs propositions ont été faites.

Tout d'abord, l'implantation de feux comportementaux à l'intersection de la rue Germain Huftier et la rue du Grand Chêne ainsi que devant l'arrêt de bus de la rue Germain Huftier. Il explique que ces feux seront positionnés au rouge en continu et dès qu'un véhicule arrivera avec une vitesse maximum de 50 km/h, celui-ci passera au vert. Il y a un détecteur à une distance équivalente de soixante mètres environ. Le coût de ces feux s'élève au total à 45 571 € TTC. Le dispositif de financement du département prévoit une prise en charge de maximale de 25 000 € du coût hors taxes par opération. Nous récupérerons également une partie de la TVA. Le dossier de demande de subvention devra être déposé avant le 17 mars 2020.

La seconde proposition consiste à reculer bordures de trottoirs de 40 centimètres et de les rehausser. Ces travaux seraient très onéreux et ne changeraient rien.

La troisième proposition consiste à poser des chicanes avec un haricot ainsi que les panneaux de signalisation, à l'entrée de la rue d'Hautmont.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de retenir la mise en place des feux comportementaux et de solliciter le dispositif de financement au titre de la sécurisation des routes départementales en Agglomération avant le 17 mars 2020.

Adoption du Compte de gestion 2019 et vote du Compte Administratif 2019

Monsieur le Maire rappelle que le Centre Communal d'Action Sociale a été dissous au premier janvier 2020. Les opérations comptables sont donc transférées à la commune.

Monsieur le Maire se retire de l'Assemblée pour le vote du Compte Administratif 2019. Madame SYMOENS distribue le tableau des résultats reprenant les dépenses et recettes des sections de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice 2019 ainsi que celui de la trésorerie concernant le compte de gestion 2019. La section de fonctionnement présente un résultat de clôture excédentaire de 857,07 €. Le compte de gestion de madame le Receveur présente les mêmes résultats.

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote du Compte Administratif. L'excédent de fonctionnement sera transféré sur le budget communal.

Après délibération, le Compte Administratif 2019 est adopté à l'unanimité ainsi que l'approbation du compte de gestion 2019 de Madame le Receveur Municipal.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 ET APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019

Madame SYMOENS procède à la distribution des documents relatifs au compte administratif et le compte de gestion de la trésorerie pour la commune. Madame DAUBREGE précise que ce document a été examiné en Commission des Finances ce jour. Elle lit les résultats de

l'exercice 2019. La section de fonctionnement présente un résultat de clôture excédentaire de **262 358,67 euros**. La balance comptable de Madame le Receveur présente le même résultat.

La section d'investissement présente un résultat de clôture excédentaire de **602 989,98 euros**. Les restes à réaliser s'élèvent, en dépenses d'investissement, à **1 373 401,00 euros** et en recettes d'investissement **595 210,00 euros**. Le solde d'exécution total en section d'investissement est donc déficitaire de **175 201,02 euros**.

Madame DAUBREGÉ propose d'affecter le résultat 2019 ainsi qu'il suit :

- ⇒ Reprise d'une somme de **87 157,65 € euros au compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté** (recette de la section de fonctionnement à reprendre au Budget Primitif 2020)
- ⇒ Affectation d'une somme de **175 201,02 € euros au compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé** (montant à reprendre pour financer l'investissement 2020 et les soldes 2019).

Après délibération, le Compte Administratif 2019 est adopté à l'unanimité ainsi que l'approbation du compte de gestion 2019 de Madame le Receveur Municipal.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Monsieur le Maire est rappelé en salle du Conseil Municipal pour l'étude du budget primitif 2020.

Madame DAUBREGÉ poursuit par la présentation des documents budgétaires reprenant le détail des dépenses et recettes de fonctionnement du Budget Primitif 2020. Un tableau reprenant le détail des propositions de subventions aux associations de Saint Rémy du Nord est étudié puis, voté, association par association pour un total global de 16 670 €. Les membres du Conseil Municipal, actifs au sein d'une association, n'ont pas pris part au vote. Comme chaque année, les taux d'imposition sont revus avec une hausse de 1%.

Madame DAUBREGÉ propose aux membres de l'Assemblée de voter ces taux d'imposition, il est décidé de retenir :

⇒ Taxe d'Habitation	15,42 %
⇒ Taxe Foncière sur le bâti	12.86 %
⇒ Taxe Foncière sur le non bâti	40.56 %

Les documents reprenant les dépenses et les recettes d'investissement sont présentées par madame DAUBREGÉ. Après étude et explications, elle propose de passer au vote du Budget Primitif 2020

Après délibération, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de voter le Budget Primitif 2020 tel que présenté en réunion.

RENOUVELLEMENT GROUPEMENT DE COMMANDES « RELIURE ET RESTAURATION »

Madame SYMOENS rappelle au Conseil Municipal que le centre de gestion avait décidé de constituer, avec l'assistance des archives départementales du Nord, un groupement de

commandes pour les reliures des registres des arrêtés, des délibérations ainsi que les registres d'état-civil. Pour éviter à chaque collectivité de mener sa propre consultation, le centre de gestion nous propose de renouveler cette opération pour les objets suivants :

- * La réalisation de reliures administratives cousues de registres ;
- * La restauration de documents d'archives anciens et/ou de registres anciens ;
- * La fourniture de papier permanent ;

Cette démarche s'inscrit dans une logique de simplification administrative et optimisation des coûts. Si la commune souhaite adhérer à ce groupement de commandes, il est nécessaire de délibérer et d'envoyer le projet de convention signé.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, d'adhérer au renouvellement de groupement de commandes relatif aux registres et restauration.

AVANCEMENT DE GRADE DE MONSIEUR RAPHAEL APPLINCOURT

Monsieur COPPEE lit le courrier envoyé par monsieur Raphaël APPLINCOURT. L'intéressé sollicite les membres du Conseil Municipal pour l'obtention d'un avancement de grade. Madame SYMOENS distribue un tableau reprenant les différentes simulations de salaires selon les avancements d'échelons, de grades éventuels. Messieurs COPPEE et LEMOINE sont favorables à cette démarche, ils estiment que monsieur APPLINCOURT est toujours disponible en dehors de ses horaires de travail, très volontaire, qu'il prend des initiatives. Monsieur le Maire indique qu'il aura quelques responsabilités supplémentaires. Il devra vérifier les besoins de tontes, de tailles des haies etc... et être le coordonnateur avec les prestataires de services. Madame LEMAIRE approuve tous ces propos et précise qu'il encadre des contrats aidés et parfois des personnes qui effectuent des travaux d'intérêts généraux. Depuis le 12 février dernier, un nouveau contrat aidé a été signé avec monsieur René VIN, âgé de 58 ans. Ces tâches sont parfois complexes. Madame DAUBREGE approuve et ajoute qu'il ne fait pas preuve d'absentéisme malgré ses problèmes de santé. Pour accéder à la demande d'avancement de grade au titre d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} Classe, à raison de 35 heures hebdomadaires, il est nécessaire de créer un poste. Le tableau d'avancement de grade sera envoyé au Centre de Gestion du Nord.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer le poste d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} Classe, à raison de 35 heures hebdomadaires, pour nommer monsieur Raphaël APPLINCOURT, à compter du 6 mars 2020.

RECRUTEMENT AGENTS CONTRACTUELS EMPLOIS NON PERMANENTS

Madame SYMOENS explique qu'il est nécessaire de créer les postes relatifs au personnel encadrant le Centre de Loisirs qui se déroulera au mois de juillet 2020. Madame Laurence LEMAIRE précise que le nombre d'enfants inscrits n'est pas arrêté. Cette délibération devra être étudiée ultérieurement. Elle précise qu'elle a eu trois demandes pour des postes de stagiaires. Cette année, l'ensemble du personnel encadrant sera originaire de notre commune.

TARIF ALSH ET SALAIRE DU PERSONNEL ENCADRANT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de fixer, comme chaque année, les rémunérations du personnel encadrant le Centre de Loisirs.

Après étude des grilles indiciaires de la filière « animation »,

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de fixer les rémunérations comme l'année précédente, à savoir :

- **Directeur du Centre :**

Rémunération au grade d'Animateur Principal de 1ère classe, 6^{ème} échelon, IB 573, IM 484, augmentée de l'indemnité de résidence, du supplément familial et heures supplémentaires, prime ou indemnité instaurée par le Conseil Municipal, le cas échéant.

- **Animateurs diplômés ou stagiaires :**

Rémunération au grade d'Adjoint d'animation, 1er échelon, IB 350, IM 327, augmentée de l'indemnité de résidence, du supplément familial et heures supplémentaires, prime ou indemnité instaurée par le Conseil Municipal, le cas échéant.

TARIF CANTINE, GARDERIE, CIMETIERE, FOYER RURAL

Madame SYMOENS distribue un récapitulatif des différents tarifs appliqués à ce jour au Conseil Municipal :

Cantine : La société de restauration API n'a pas appliqué d'augmentation de tarifs des repas concernant l'année 2020.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de maintenir les tarifs en vigueur, à savoir :

Repas ordinaire	3,35 €
Repas imprévu	4,05 €
Repas exceptionnel	4,40 €
Repas Adulte	4,40 €

Columbarium :

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de maintenir les tarifs en 2020 :

Case pour 30 ans : 650 € case pour 50 ans : 900 €

Cimetière :

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de maintenir les tarifs de concessions de cimetière en 2020, à savoir :

- ❖ Caveau 2 places : 160,00 euros
- ❖ Caveau 4 places : 240,00 euros

Foyer rural :

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de maintenir les tarifs de locations du foyer rural comme suit :

Habitants de la commune	400 €
Habitants extérieurs de la commune	550 €
2 ^{ème} location des associations	200 €

Garderie : Le tarif appliqué est de 0.50 € la demi- heure. Il est proposé de maintenir ce tarif en 2020

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de maintenir le tarif de garderie à raison de 0,50 € la demi-heure.

INFORMATIONS DIVERSES

⊗ **Terrain de Football** : Monsieur LEMOINE explique que le district demande de reclasser les terrains de football en fonction des normes à respecter. Le nôtre doit être reclassé en catégorie A11, il est donc nécessaire d'enlever la main courante, celle-ci doit être à 2,50 mètres de la ligne. Le terrain serait rétréci d'un mètre de chaque côté. Pour ne pas pénaliser le club, une demande dérogation, valable 3 ans, peut être demandée. Monsieur LEMOINE va donc se charger de cette demande.

⊗ **Bibliothèque** : Monsieur le Maire rappelle que 4 visites de la bibliothèque ont été faites afin d'évaluer ce bâtiment. Parmi les 4 évaluations, 2 étaient fantaisistes. Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de contacter les deux agences dont les propositions étaient les plus favorables afin de gérer le dossier de vente de ce patrimoine communal. Le Conseil Municipal est en accord avec cette démarche.

⊗ **Fermeture hebdomadaire de la mairie** : Madame LEMAIRE explique les difficultés rencontrées par madame Ludivine WATTIER pour son organisation de travail le mercredi avec ses enfants. Elle a sondé le personnel afin de connaître le ressenti sur le fait de modifier le jour de fermeture hebdomadaire de la mairie. Madame SYMOENS est tout à fait favorable à ne plus travailler le mercredi à la place du lundi. Elle estime que le fait de ne pas travailler le mercredi permet d'avoir une coupure en semaine. De plus, cette modification serait favorable à l'organisation du travail. En effet, il y a souvent des demandes d'interventions au cimetière, le lundi et nous sommes obligés de faire appel à monsieur APPLINCOURT lors de celles-ci. Après étude et discussions, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité de modifier les jours d'ouverture, à compter du 30 mars prochain, comme ci-dessous :

Ouverture de l'accueil au public les lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et le samedi de 9 h 00 à 12 h 00. Une affiche sera apposée sur la porte de la mairie afin de prévenir les administrés et cette information sera ajoutée sur le site internet de la commune.

⊗ **Litige avec l'entreprise LEFEBVRE** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que notre assureur a transmis les documents relatifs à ce litige auprès du cabinet d'avocats POULAIN-WIBAUT-GILLIARD, sis à Maubeuge. Maitre GILLIARD demande un rendez-vous afin de faire une visite de chantier pour la gestion de ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

Madame DAUBREGÉ s'interroge sur les inondations sises, face au cimetière communal. Monsieur le Maire lui répond qu'il s'agit des eaux de ruissellement émanant des champs lors de fortes pluies. Les égouts ne vont pas assez vite pour absorber ce flux important. Monsieur BOULEAU ajoute qu'il faudrait replanter des haies. Il n'y a pas de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

C'est avec une très grande émotion que monsieur COPPEE prend la parole pour remercier ses collègues. Il relate qu'après 25 années en tant qu'élu dont 20, au poste d'Adjoint aux Travaux, il est temps de passer le relai. Il a apprécié les bons moments passés avec ses collègues du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire remercie vivement madame NICAISE et monsieur COPPEE pour avoir travaillé dans l'intérêt collectif de la commune.

Madame NICAISE a émis le souhait que les élections prochaines se déroulent dans de très bonnes conditions.